

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 29 JUIIN 2016 à 19H.

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Gilbert COMPARON, Laurent BINTZ, Mme Denise KUBIAK, MM Christophe ELSEN, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Brigitte KLASKALA, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mme Mireille MULLER.

Membres absents excusés : MM Aloyse STEIN, Ouro Nimini TCHANILE, Mmes Astrid MOHR, Marie-Jacqueline FLAUSSE.

**Approbation du compte rendu de la dernière réunion.**

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

**160629 – 01 - Subvention pour une sortie des anciens combattants.**

L'association des anciens combattants a organisé pour les adhérents une sortie à Verdun le 31/05/2016.

Elle sollicite une subvention de 300 €.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'accorder une subvention de 300 € à l'association des anciens combattants pour la sortie à Verdun.

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2016.

**160629 - 02 - Travaux.**

Le Maire informe le Conseil des travaux de voirie ainsi que de travaux au cimetière et au parc de l'école maternelle à prévoir dans les prochains mois. Il donne lecture de différents devis des sociétés SGB et WIT.

**160629 – 03 - Equipement de l'école en écrans tactiles : Demande de subvention à la CAF au titre de la dotation spéciale d'équipement.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention de 10 000,00 € à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France au titre de la dotation spéciale d'équipement pour l'équipement de l'école en écrans tactiles.
- D'autoriser le maire à déposer le dossier.

#### **160629 - 04 – Eclairage de Noël.**

Le Maire propose de changer les éclairages de Noël qui sont devenus vétustes et démodés. Il soumet au Conseil un ensemble de photos présentant différents modèles. La majorité des membres optent pour un modèle avec dominante de couleur bleue pour le grand rond point et pour un modèle de couleur blanche dans le reste du village.

#### **160629 - 05 – Nouveau règlement de la déchèterie.**

Le Maire donne lecture du nouveau règlement de la déchèterie qui reste disponible en mairie.

#### **160629 - 06 – Clocher et cloches.**

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux devis qui lui sont proposés pour la démolition du clocher.

L'entreprise CARDEM effectuerait les travaux pour un montant de 51 217,20 € TTC alors que l'entreprise XARDEL DEMOLITION propose un devis de 26 160 € TTC.

#### **160629 - 07 – Participation à un voyage scolaire à Poitiers.**

Le collège le Hérappel de Cocheren a organisé un voyage scolaire à Poitiers du 24 au 28 mai 2016.

Le Maire propose d'accorder une subvention aux familles des élèves domiciliés à Rosbruck qui auront participé à ce voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'allouer une subvention de 20€ à la famille de chaque élève domicilié à Rosbruck qui aura participé au voyage sur présentation d'une attestation de participation et d'un RIB.

#### **160629 - 08 – Départ de Mme Fabienne SCHMITT.**

Pour le départ en retraite de madame Fabienne Schmitt, institutrice à l'école maternelle, la commune organisera un repas à la salle multiculturelle le mardi 5 juillet 2016 à partir de 17 heures.

#### **160629 - 09 – Sortie « Enfants du charbon ».**

Une sortie organisée par la municipalité pour le spectacle « Les enfants du Charbon » aura lieu le 19 août 2016. Elle s'effectuera en bus au départ de Rosbruck. Le spectacle sera précédé d'un repas.

#### **160629 - 10 – Remboursement de frais de déplacement.**

Le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu à Paris le 25 mai 2016 pour un entretien avec un conseiller du Ministre Emmanuel Macron dans le cadre de l'affaire qui oppose la commune à Charbonnages de France.

Ces déplacements ont occasionné des frais qui s'élèvent à 312,10 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Le remboursement des frais de déplacement qui s'élèvent à 312,10 €

### **160629 -11 Subvention au FCR pour l'année 2016.**

Par courrier du 29 avril 2016, le Football Club de Rosbruck demande le versement d'une subvention en complément de celle déjà accordée pour l'année 2016.

Après examen du décompte des frais d'arbitrage, du décompte estimatif des frais de district et de ligue de Lorraine et du bilan de la fin avril 2016, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au versement d'une subvention complémentaire de 2 500 € au FCR pour l'année 2016.

Les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2016.

### **160629 - 12 – Ligne de Trésorerie.**

Le Maire fait part de l'accord du Crédit Mutuel pour prolonger jusqu'au 30 septembre 2016 le délai de remboursement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €. Les intérêts seront arrêtés et payables comme précédemment à la fin de chaque trimestre civil et suspendus dès remboursement de la totalité de ce concours.

### **160629 - 13 – Mise en place d'une convention avec l'ASBH.**

Suite à la décision de l'association Techniques et Loisirs de ne plus mener les activités « enfance », l'A.S.B.H. gestionnaire du Centre Social Daniel Balavoine de Cocheren a été sollicité pour reprendre et organiser ces centres aérés d'enfance et de petite enfance.

Le Maire donne lecture de la nouvelle convention qui précise les modalités d'accueil des enfants et la participation financière de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les termes de la convention et s'engage à verser à l'ASBH la somme de 2,60 € par jour et par enfant domicilié à Rosbruck.
- Autorise le Maire à signer la convention avec l'ASBH qui sera annexée à la présente délibération.

### **160629 - 14 – Règlement et Tarifs du nouveau columbarium.**

Le Conseil municipal est appelé à ce prononcer sur le règlement du nouveau columbarium et à fixer le prix de la concession. Ce columbarium est doté de cellules pouvant accueillir chacune 4 urnes.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer à 1 200 € le prix de la case hors frais d'inscription sur la colonne à charge des titulaires de la concession et de conserver le règlement qui était en vigueur pour les deux autres columbariums.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer à 1 200 € (mille deux cent euros) le prix de la concession dans le nouveau columbarium.
- D'appliquer le règlement en vigueur pour les autres columbariums du cimetière communal.

### **130629 – 15 Transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence « création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents »**

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a pour projet l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), projet inscrit dans le Contrat Local de Santé. Ce projet complète utilement le Relais d'Assistantes Maternelles qui relève déjà de la compétence communautaire.

Ce lieu d'accueil atypique est destiné à l'accueil d'enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial. Il ne s'agit ni d'un lieu de garde, ni d'un lieu de soins, mais d'un espace de parole, de rencontre et d'échanges. Peuvent y être proposées des activités basées sur le jeu, le livre, l'éveil servant de support de dialogue entre les parents eux-mêmes et leurs enfants.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- Créer un espace de rencontre, de parole visant une prévention précoce des troubles de la relation parents - enfants en dehors de toute visée thérapeutique ;
- Conforter la relation parents - enfants en valorisant le rôle et les compétences des parents. Accompagner les parents en termes de réassurance dans leurs compétences parentales ;
- Socialiser l'enfant par l'apprentissage des règles et des échanges avec les autres, pouvant aller jusqu'à la préparation à l'entrée dans des structures de garde puis à l'école ;
- Rompre l'isolement social en offrant aux nouveaux parents et en particulier aux jeunes mères, un espace de rencontre.

Les activités seront ouvertes aux parents 3 jours par semaine, avec une séance délocalisée sur Behren-lès-Forbach.

Pour l'accueil des familles, deux accueillants professionnels seront présents à chaque séance. Ils sont garants du respect du règlement de fonctionnement et des modalités organisationnelles définies dans le projet. La supervision de l'équipe d'accueillants sera assurée par un psychologue.

Il est prévu d'installer le LAEP dans les locaux occupés par le Relais Parents Assistants Maternels au 15 A avenue Passaga à Forbach, permettant ainsi une mutualisation des équipements adaptés à l'accueil du jeune enfant. L'ouverture du LAEP est programmée pour janvier 2017.

Afin que le projet puisse élargir au contrat Enfance Jeunesse, la Communauté d'Agglomération est tenue de se doter de la compétence « création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents » et, par conséquent, de procéder à la modification de ses statuts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la modification de l'article 4. III des statuts, portant sur les compétences facultatives, qui sera complété comme suit : « Création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents ».

### **160629 - 16 Virements de crédits au budget principal : Décision modificative N°1.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable pour les virements de crédits suivants au budget principal :

Budget Principal : Décision modificative N°1 « Virement de crédits au chapitre 67 » :

Libellés	Chapitre / Article	Montant
Versement à des organismes de formation	011/6184	- 4500,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	67/673	+ 600,00 €
Autres charges exceptionnelles	67/678	+ 3900,00€

### **160629 - 17 Virements de crédits au budget principal : Décision modificative N°2.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'ouverture de crédits d'ordre budgétaire suivants au budget principal :

Budget Principal : Décision modificative N°2 « Ouverture de crédits d'ordre budgétaire » :

Libellés	Opération/Chapitre / Article	Montant
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	042/6811	+ 12 807,53 €
Amortissement des frais d'études	OPFI/040/28031	+ 12 807,53 €
Virement à la section d'investissement	023/023	- 12 807,53 €
Virement de la section d'exploitation	021/021/OPFI	- 12 807,53 €

### **160629 - 18 – Modification des horaires du poste d'assistante auprès d'enfants dans le cadre du dispositif « Emplois d'avenir ».**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 30/07/2015 et dans le cadre du dispositif « Emploi d'avenir », un poste d'assistante auprès d'enfants avait été créé. Les

besoins de la commune ayant évolués, il propose d'augmenter le temps de travail de ce poste à 26 heures par semaine au lieu de 24 heures précédemment.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Décide d'augmenter le temps de travail du poste d'assistante auprès d'enfants à 26 heures par semaine,
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Mission Locale du Bassin Houiller

### **160629-19 Délibération à la suite du retrait de délégation**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 27/06/2016 portant retrait de délégation à compter du 01/07/2016,

Suite au retrait le 27/06/2016 par Monsieur le maire de la délégation consentie à M Aloyse STEIN adjoint au maire par arrêté du 31/03/2014 pour délivrer tous certificats et signer toutes les pièces pour actes administratifs ou notariés, mandats de dépenses, titres de recettes, et bordereaux y afférents le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « *lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.* ». Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M Aloyse STEIN dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir Monsieur Aloyse STEIN dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Séance levée à 20H20 – comprenant les délibérations n° 160629 - 01 à 160629 – 19

Pierre STEININGER :

Gilbert COMPARON :

Denise KUBIAK :

Christophe ELSEN :

Marie EGLOFF :

Joëlle PIRIH :

Mireille MULLER :

Laurent BINTZ :

Alain PFORTNER :

Brigitte KLASKALA :

François HAINKA :